



CAMP DE JOUR LA DORÉ

Les Mini-Loups



Guide du parent

Camp de jour 2017

SAISON RÉGULIÈRE ESTIVALE 2017


6 semaines (du 26 juin au 4 août)


Non-inclus : - Sorties payantes
- Service de garde

Coût : 150\$

LES SORTIES

28 juin : Karting/Rigolfeur 

12 juillet : Odyssé des Bâtisseurs et
Centre méga fun Alma 

26 juillet : Centre vacance nature Lac-Bouchette 

NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU*NOUVEAU

2 SEMAINES SUPPLÉMENTAIRES

Semaine du 7 au 11 août : 50\$

Semaine du 14 au 18 août: 50\$

Service de garde offert à la carte.

*Ces semaines supplémentaires seront offertes s'il y a suffisamment d'inscriptions.

NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU*NOUVEAU

SERVICE DE GARDE

Pour utiliser le service de garde, il est obligatoire d'avoir préalablement acheté une carte au bureau municipal.

Forfait à la carte : 5.00\$/enfant et 7.50\$/familiale

DE NOMBREUSES ACTIVITÉS SONT GRATUITES

Brico de la biblio

Chef en action (3 ateliers)

Journée Wixx

Visite de la Caravane RLS

Sorties dans les commerces

Visite des pompiers

Visite des petits débrouillards

Sorties à la plage de St-Prime

Pièce de théâtre au Moulin des Pionniers

1. Importance de ce guide

Ce guide a été conçu afin de répondre à toutes vos interrogations concernant le camp de jour. Si vous avez d'autres questions après la lecture de ce guide, n'hésitez pas à contacter la responsable pour plus d'informations en composant le (418) 256-3545 option 2225 ou par courriel à coordo@municipalite.ladore.qc.ca. Si vous avez des commentaires ou suggestions, n'hésitez surtout pas à nous en faire part, car vos remarques permettent d'améliorer notre service, et ce, au bénéfice de vos enfants.

2. Les lieux fréquentés

Tous les groupes d'âge couvrent les territoires suivants, de là l'importance d'avoir de bonnes espadrilles:


- Sentiers plein air
- Espaces autour du Complexe sportif
- École de Maria-Goretti (gymnases, cour arrière et avant)
- Terrain de soccer
- Piste Elen Rochefort

Pour aller porter vos enfants au camp de jour, entrez du côté du gymnase, cour arrière de l'école.

3. Service de garde

Le service de garde a été mis sur pied pour vous, afin de faire concorder votre horaire avec celui du camp de jour.

IMPORTANT: Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, il n'y a pas droit et n'est pas sous la responsabilité de la Municipalité de La Doré.

 **Vous devrez obligatoirement réserver et préalablement payer une carte de service de garde.**

Ce service proposera aux enfants différents jeux dans lesquels ils pourront s'amuser.

Toutes les règles du camp de jour s'appliquent au service de garde.

- **Contrôle des départs à la fin de la journée**
- **Mesures disciplinaires**

Horaire du service de garde

8h00 à 9h00 et 15h00 à 17h00

Afin d'être juste avec tout le monde, **nous devons demander un moment de 5\$ pour les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde et qu'ils restent plus tard que 15h05.** La procédure est la même pour ceux qui restent au service de garde et qui passe 17h05. Nous utilisons le même principe qu'un service de garde en milieu familial ou scolaire.

4. Une journée régulière

8h00 : **Service de garde**

9h00 : **Rassemblement** Les enfants qui ne fréquentent pas le service de garde doivent arriver à cette heure. Il est important de respecter cette heure d'arrivée afin qu'ils puissent commencer les activités sans interrompre à tout moment.

9h15 : **Début des activités**

Les animateurs prennent les présences et les activités commencent.

10h15 : **Collation** On prend une pause d'une quinzaine de minutes le temps de reprendre des forces pour poursuivre nos activités.

11h30 : **Dîner**

12h30 : **Reprise des activités**

14h15 : **Collation** On prend une pause d'une quinzaine de minutes le temps de reprendre des forces pour poursuivre nos activités.

15h00 : **Fin des activités** Contrôle des départs par les animateurs. Si vous avez besoin de venir chercher votre enfant plus tôt, il est important d'avertir les animateurs au début de la journée.

Début du service de garde

17h00 : **Fermeture du service de garde**

5. Communication

Les appels téléphoniques ne sont pas autorisés sauf pour une raison valable. Si vous devez joindre votre enfant ou que ce dernier doit vous joindre, vous devrez communiquer avec la Municipalité de La Doré au 418-256-3545 option 2225 ou 2221 et nous ferons le message pour vous. Sinon, en cas d'**urgence seulement**, vous pouvez communiquer au 418-275-1720 poste 2265 pour le gymnase de l'école.

Pour joindre la coordonnatrice en loisirs

Courriel au coordo@municipalite.ladore.qc.ca | Cellulaire : 418-300-3002

6. Contrôle des départs à la fin de la journée

Le départ des enfants est contrôlé de la façon suivante afin d'éviter de malheureuses situations:

À 15h00, la personne qui viendra chercher un enfant doit se présenter à la personne responsable du service de garde et attendre que cette dernière vérifie si elle est bel et bien autorisée à venir les chercher.

Les personnes autorisées à venir chercher un enfant sont seulement celles que vous aurez inscrites sur la fiche d'inscription. **Donc, il sera important que le nom du père, de la mère et des personnes autorisées soient inscrits sur cette fiche.** Si une autre personne que celles inscrites sur la fiche d'inscription devait venir chercher vos enfants, vous devez nous en aviser, sinon nous refuserons de laisser partir vos enfants avec cette personne, et ce, même si vos enfants la connaissent très bien.

Les parents devront eux aussi se soumettre à cette procédure, car vous comprendrez qu'il sera impossible pour la personne responsable du service de garde de connaître tous les parents de tous les enfants. Donc, vous donnez votre nom, la vérification sera faite et vous pourrez ensuite partir.

Vos enfants seront autorisés à partir à pied ou à bicyclette à 15h00 seulement si vous l'avez indiqué sur la fiche d'inscription. Ils devront, avant de partir, donner leur nom à la personne responsable du service de garde pour qu'elle fasse la vérification et qu'elle donne son autorisation.

7. Habillement

Au camp de jour, on bouge beaucoup. Alors, il faut être confortable.

Habillement suggéré pour confort garanti toute la journée :

- Culottes courtes à mi-cuisse;
- Gilet à manches courtes;
- Coton ouaté;
- Espadrilles (évités les sandales, s'il fait chaud, placez leurs sandales dans leur sac-à-dos) ;
- Casquette et/ou foulard de tête.

Porter une attention particulière :

- Camisoles
- Jupes et robes
- Sandales (placer les sandales dans leur sac-à-dos)

Ce qui est interdit:

- Vêtements aux messages négatifs (allusion à l'alcool, aux drogues, à des messages obscènes ou violents);
- Gilets courts (bedaine).

N.B.: Si votre enfant arrive habillé de telle sorte, les mesures disciplinaires entreront en vigueur.

8. Équipements requis pour une journée

- Vêtements sport ;
- Espadrilles;
- Sac à dos;
- Gourde d'eau (bien identifiée);
- Dîner;
- 2 collations;
- Costume, casque et serviette de bain (en tout temps);
- Crème solaire;
- Insecticide (ex.: «OFF»);
- Imperméable et/ou parapluie (pratique pour les journées de pluie).

Merci d'identifier TOUT le matériel de vos enfants, ce petit geste pourrait vous éviter bien des recherches dans les objets perdus. (Les objets perdus et retrouvés seront placés à l'accueil.)

Aucun argent de poche

9. Boîte à lunch

Comme vos enfants demeurent au camp de jour toute la journée, il est primordial que vous leur fournissiez de quoi tenir durant toutes leurs activités.

- Une bouteille d'eau froide (Petit truc, faites-la congeler la veille à moitié pleine elle conservera sa fraîcheur);
- Nourriture santé, c'est-à-dire de bonnes collations (fruits, barre tendre) et un repas principal.
*****Nous avons des micro-ondes*****
- Puisque aucune boîte à lunch ne pourra être réfrigérée, utilisez un «**ICE PACK**», il permet de garder le lunch au frais pendant une partie de la journée.
- Pas de contenant de verre (la sécurité avant tout).
- Nous ne vérifions pas le contenu de chacune des boîtes à lunch mais nous avons tout-de-même connaissance de leur contenu, assurez-vous que votre enfant ai suffisamment de nourriture pour passer la journée. Au camp de jour on bouge beaucoup, certains ont des faim de loups (pas de mini-loups ☺)

10. Mesures disciplinaires

Au camp de jour, il y a un Code de vie que tous les participants doivent respecter.

Les parents ou tuteurs des enfants qui ne respecteront pas ce Code en seront avisés. Il y aura un premier avis disciplinaire verbal à l'enfant et aux parents. Si la situation continue, un premier avis écrit, si la situation ne change pas, un avis deuxième avis écrits sera émis. Finalement, si ces avis n'ont pas porté fruit, nous nous verrons dans l'obligation d'exclure l'enfant du camp de jour pour le reste de l'été, et ce, sans remboursement.

Bref, dans le cas où un enfant enfreint le Code de vie :

- 1 L'enfant et les parents sont avisés verbalement de la situation;
- 2 Premier avis disciplinaire écrit;
- 3 Deuxième avis disciplinaire écrit;
- 4 Retrait du camp pour une période déterminée;
- 5 Exclusion de l'enfant pour le reste de l'été, sans remboursement.

En tout temps, un enfant présentant un comportement inadéquat peut se voir refuser la participation à une activité spéciale. Selon la gravité du problème, certaines mesures disciplinaires peuvent être accélérées.

Le parent devra venir chercher immédiatement son enfant s'il met sa sécurité, celle d'un autre enfant ou celle d'une animatrice en danger (bagarre, agressivité, fugue, alarme de feu, etc.).

Le but de ces mesures est de permettre à l'ensemble des participants de passer un bel été en profitant au maximum de leurs journées d'activités et de pouvoir S'AMUSER en toute sécurité.

11. Formation du personnel versus la sécurité

Nos animateurs possèdent une formation en secourisme et portent toujours sur eux (ou à proximité) une trousse de premiers soins.

Ils peuvent rejoindre la direction en tout temps. De plus, nos animateurs ont suivi une formation en loisir d'été leur permettant d'être sensibilisés à l'animation auprès des jeunes et aux soucis que les parents pourraient avoir face à leur travail. Les animateurs sont au courant des maladies, allergies ou particularités que votre enfant pourrait avoir, **si vous l'avez indiqué sur le formulaire d'inscription. Si nous devons administrer un quelconque médicament à votre enfant, vous devez remplir une fiche spéciale nous autorisant à le faire.** Vous devrez remplir cette fiche lors de votre inscription dans notre service.

À la piscine ou à la plage, en plus des animateurs, vos enfants sont surveillés par des professionnels de la sécurité aquatique, soit les surveillants sauveteurs qui sont formés par la Société de Sauvetage.

Lors des sorties, si vous souhaitez accompagner votre enfant (même avec un autre de vos enfants non-inscrit au camp de jour), communiquez avec la coordonnatrice en loisirs pour aviser et payer (si nécessaire) votre participation.

12. Relevé 24

Le relevé 24 est un formulaire que notre organisation doit obligatoirement remplir. Ce dernier est déductible d'impôt pour les frais de garde d'enfants. Nous vous remettons un relevé 24 par famille. Celui-ci contient tous les renseignements dont le gouvernement a besoin, c'est pourquoi nous vous demandons le numéro d'assurance sociale (NAS) du parent payeur. Nous vous remettrons en février deux copies de relevé 24 : une 1^{ère} que vous enverrez avec votre déclaration de revenus et une 2^e que vous conserverez à la maison.

Nous vous souhaitons, à vous et à vos enfants, un bel été en notre compagnie!

Nom du parent :

Date :

Signature du parent :
